



MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 – 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le code des assurances

Identifiant :

ASSOCIATION SELIDAIRE
6 RUE des CHATAIGNERS
49320 BRISSAC

Attestation

ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam(*) Associations et Collectivités

Année 2026

Du 01/01/2026 au 31/12/2026

Départements 60 à 69- Liste en page 2

Garanties :

1. Risques liés à l'occupation de l'immeuble

Le contrat garantit les risques inhérents aux locaux loués ou mis à la disposition **des membres adhérents à l'association Sel'idaire** à titre onéreux ou gracieux, de manière temporaire ou pour une durée inférieure à 30 jours consécutifs dans les conditions indiquées ci-après.

Responsabilité civile – Défense des risques locatifs ou d'occupant, Recours des voisins et des tiers, à concurrence de **125 000 000 €/sinistre**.

2 Responsabilité Civile Professionnelle

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel à l'occasion des activités organisées par les collectifs constitués au sein des SEL adhérents.

Dommages corporels	30 000 000 €/sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, dommages confondus à.....	30 000 000 €/sinistre
Dommages immatériels non consécutif.....	50 000 €/sinistre
Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
Dont frais de retrait.....	1 000 000 €/année d'assurance
Atteinte à l'environnement.....	5 000 000 €/année d'assurance

2. Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) : assistant à domicile, frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès.

3.

4. Dommages aux biens des participants à concurrence de 600 €.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Le représentant de la Société



Bénéficiaire :

L'Association SELIDAIRE et tous les SEL adhérents notamment :

60460	PRECY-SUR-OISE	SEL sud Oise
60600	CLERMONT	SEL-envie du Clermontois
61110	REMALARD-EN-PERCHE	SEL du Perche
61230	CISAI-SAINT-AUBIN	SEL de la Touques
62217	BEAURAINS	Boite à SEL Beaurains
63000	Clermont Ferrand	SEL Clermont Ferrand
63160	BILLOM	SEL de BILLOM
63270	YRONDE-ET-BURON	SEL de YeB
63500	ISSOIRE	SELissoire
63640	SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	SEL en combrailles
64210	GUETHARY	SEL agora Guéthary
65000	TARBES	SEL HaPy
65000	TARBES	SEL de Bigorre
66400	CERET	SEL du Vallespir
66500	LOS-MASOS	LA SOURIS VERTE
66500	PRADES	SEL du confluent
67000	STRASBOURG	SEL de STRASBOURG quartier gare
67130	FOUDAY	Le SEL de la Bruche
67270	BOSENDORF	EvoluSEL
68720	ZILLISHEIM	SEL du Sundgau
68800	THANN	ThannSEL
69100	VILLEURBANNE	GratteSEL Villeurbanne
69360	TERNAY	Ozon le SEL
69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE	SEL Calade
69490	VINDRY-SUR-TURDINE	SEL de Turdine
69510	SOUCIEU-EN-JARREST	SEL sans souci
69600	OULLINS	SEL Cailloullin
69720	SAINT BONNET DE MURE	SEL de Mure
69960	CORBAS	SEL de Corbas et des grandes terres

Mise à jour du 1^{er} mars 2026

(*) RAQVAM – Risques Autres Que Véhicules A Moteur – L'assurance exclut tout sinistre lié à l'usage ou action sur un véhicule motorisé.

Tout usage abusif de la présente attestation, toute fausse déclaration pourront faire l'objet de poursuites judiciaires et écarteront les prétentions indemnitaires. La responsabilité de SEL'idaire ne saurait être engagée en raison de déclarations frauduleuses ou de mauvaise foi.

Toute déclaration de sinistre doit être adressée via le site <https://selidaire.org/> « se connecter » onglet « infos assurances » / déclaration de sinistre.